

REMBOURSEMENTS
BOURSIERS ET FONCTIONNAIRES STAGIAIRES
2021 – 2022

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : **Nationalité :**

Adresse :

N° téléphone :

N° Etudiant : **Diplôme préparé :**

UFR , IUT ou ECOLE : **Année d'inscription :**

DATE : **SIGNATURE :**

PIECES à retourner par mél dans votre scolarité (en 1 seul pdf)

- ➔ Cet imprimé renseigné
- ➔ Copie du volet des certificats de scolarité attestant du paiement des droits universitaires 2021/2022
- ➔ RIB original à vos nom et prénom
ou RIB d'un tiers accompagné d'une procuration signée de votre main autorisant l'Université à procéder au remboursement sur le compte du tiers

et, si vous êtes boursier :

- ➔ copie de l'**avis définitif** de bourse 2021/2022 (même pour les boursiers échelon 0bis)

et, si vous êtes professeur stagiaire :

- ➔ copie de votre contrat de travail 2021/2022

SONT EXCLUS DES PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT :

- les auditeurs libres
- les capacitaires en Droit 1^{ère} année
- les étudiants inscrits dans les diplômes d'université ou dans les préparations aux concours n'ouvrant pas droit à la bourse sur critères sociaux

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ
VEUILLEZ RENVOYER VOTRE DOSSIER A VOTRE SERVICE DE SCOLARITÉ
LE PLUS TÔT POSSIBLE ET AVANT LE 30/04/2022